RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 4

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE 4

1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 5

1.4 NOMBRE D'ABONNES 5

2 VOLUMES MIS EN ŒUVRE 6

2.1 PRELEVEMENTS SUR LES RESSOURCES EN EAU 6

2.1.1 DSP Sainte-Maxime 6

2.1.2 DSP 11 communes 6

2.2 ACHAT D'EAU BRUTE 6

2.2.1 DSP Sainte-Maxime 6

2.2.2 DSP 11 communes 6

2.3 ACHAT D'EAU TRAITEE 7

2.3.1 DSP Sainte-Maxime 7

2.3.2 DSP 11 communes 7

2.4 PRODUCTION 7

2.4.1 DSP Sainte-Maxime 7

2.4.2 DSP 11 communes 7

2.5 VOLUMES VENDUS A D'AUTRES SERVICES 8

2.5.1 DSP Sainte-Maxime 8

2.5.2 DSP 11 communes 8

2.6 VOLUMES VENDUS AUX ABONNES DU SERVICE 8

2.6.1 DSP Sainte-Maxime 8

2.6.2 DSP 11 communes 8

2.7 AUTRES VOLUMES 9

2.7.1 DSP Sainte-Maxime 9

2.7.2 DSP 11 communes 9

2.8 VOLUME CONSOMME AUTORISE 9

2.8.1 DSP Sainte-Maxime 9

2.8.2 DSP 11 communes 9

2.9 BILAN 10

2.9.1 DSP Sainte-Maxime 10

2.9.2 DSP 11 communes 11

3 TARIFICATION DE L'EAU 12

3.1 FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2024 ET AU 1ER JANVIER 2025 12

3.1.1 DSP Sainte-Maxime 12

3.1.2 DSP 11 communes 13

3.2 FREQUENCE DE RELEVE DES COMPTEURS ET DE FACTURATION 14

3.2.1 DSP Sainte-Maxime 14

3.2.2 DSP 11 communes 14

4 ETAT DES FINANCES 15

4.1 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 15
4.2 SYNTHESE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 16
5 INDICATEURS DE PERFORMANCE 17
5.1 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX 17
5.2 QUALITE DE L'EAU 18
5.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU 18
5.3.1 DSP Sainte-Maxime 18
5.3.2 DSP 11 communes 18
5.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE 19
5.4.1 DSP Sainte-Maxime 19
5.4.2 DSP 11 communes (10 communes jusqu'en 2021 et 11 communes à partir de 2022) 19
5.5 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 19
5.5.1 DSP Sainte-Maxime 20
5.5.2 DSP 11 communes 20
6 TRAVAUX 21
6.1 TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ADDUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE BASSE-SUANE 21
6.2 DESSERTE EN EAU DU HAMEAU DE LA MOURRE A LA GARDE-FREINET 21
6.3 EXTENSION, RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU 23
7 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 25
7.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE 25
7.1.1 DSP Sainte-Maxime 25
7.1.2 DSP 11 communes 25
7.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 25
8 ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU 26

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau intercommunal par la Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez (GST) depuis le 1er janvier 2018. La Communauté de communes comprend les communes de Cavalaire sur Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan de la Tour, Ramatuelle, Le Rayol Canadel sur Mer, Saint-Tropez, Sainte-Maxime.

Les compétences liées au service sont la production, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable.

Il existe une commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Il existe 2 modes de gestion sur le territoire :

- Un contrat de délégation de service public sur la commune de Sainte-Maxime ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour un durée de 4,5 ans, se termine le 31 décembre 2025 ;
- Un contrat de délégation de service public sur les 11 autres communes ; ce contrat, conclu avec VEOLIA pour une durée de 12 ans, se termine le 31/12/2025 ;

Dans la suite de ce rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, la plupart des indicateurs sont donnés en distinguant ces 2 modes de gestions, désignés de la façon suivante : « DSP Sainte-Maxime » et « DSP 11 communes ».

1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le service public d'eau potable dessert une estimation de 57 409 habitants dont 14 433 pour la commune de Sainte-Maxime.

1.4 NOMBRE D'ABONNES

Le service public d'eau potable dessert 64 538 abonnés.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Nombre d'abonnés	2020	2021	2022	2023	2024
Cavalaire	11 636	11 724	11 755	11 724	11 777
Cogolin	7 372	7 544	7 591	7 623	7 700
Gassin	3 230	3 239	3 239	3 264	3 290
Grimaud	6 816	6 895	6 913	7 105	7 183
La Croix Valmer	5 717	5 762	5 765	5 757	5 773
La Môle	663	675	682	693	711
Plan de la Tour	2 171	2 204	2 237	2 263	2 282
Ramatuelle	2 681	2 703	2 720	2 731	2 755
Rayol Canadel	1 396	1 409	1 417	1 428	1 433
Saint Tropez	6 566	6 592	6 613	6 574	6 585
Sainte Maxime	13 182	13 386	13 462	13 517	13 560
La Garde Freinet	1 481	1 488	1 474	1 473	1 489
TOTAL	62 911	63 621	63 868	64 152	64 538

- DSP 11 communes :

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 51,5 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 0,84 habitants/abonné.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 234 m^3/abonné

- DSP Sainte-Maxime :

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 62,8 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,06 habitants/abonné.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 185 m^3/abonné.

2 VOLUMES MIS EN ŒUVRE

2.1 PRELEVEMENTS SUR LES RESSOURCES EN EAU

2.1.1 DSP Sainte-Maxime

Il n'y a pas de prélèvement sur les ressources en eau sur le périmètre « DSP Sainte-Maxime ».

2.1.2 DSP 11 communes

Ressource	2023	2024	Variation en %
Barrage de la Verne	3 605 951 m^3	2 917 376 m^3	-19,1%
Nappe de la Môle	842 048 m^3	1 102 067 m^3	+30,9%
Nappe de la Giscle	359 050 m^3	252 132 m^3	-29,8%
Barrage du Vanadal	25 903 m^3	22 273 m^3	+14,0%
Source de la Mourre	0 m^3	0 m^3	-%
TOTAL	**4 832 952 m^3**	**4 293 848 m^3**	**-11,2%**

2.2 ACHAT D'EAU BRUTE

2.2.1 DSP Sainte-Maxime

Fournisseur	2023	2024	Variation en %
Société du Canal de Provence (SCP)	4 083 427 m^3	4 389 972 m^3	+7,5%
TOTAL	**4 083 427 m^3**	**4 389 972 m^3**	**+7,5%**

2.2.2 DSP 11 communes

Fournisseur	2023	2024	Variation en %
SCP (pour le remplissage du barrage de la Verne)	3 695 439 m^3	1 322 808 m^3	-64,2%
SCP (pour la production à l'usine de la Verne)	11 807 492 m^3	7 418 264 m^3	-37,2%
TOTAL	**15 502 931 m^3**	**8 741 072 m^3**	**-43,6%**

2.3 ACHAT D'EAU TRAITEE

2.3.1 DSP Sainte-Maxime

Fournisseur	2023	2024	Variation en %
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	0 m^3	33 m^3	-
TOTAL	**0 m^3**	**33 m^3**	**-**

2.3.2 DSP 11 communes

Fournisseur	2023	2024	Variation en %
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	909 279 m^3	1 363 218 m^3	-49,9%
Syndicat d'Entraigues	309 401 m^3	288 562 m^3	-6,7%
TOTAL	**1 218 680 m^3**	**1 651 780 m^3**	**+35,5%**

2.4 PRODUCTION

2.4.1 DSP Sainte-Maxime

Usine de production	2023	2024	Variation en %
Usine de Basse Suane	4 053 711 m^3	4 346 206 m^3	+7,2%
TOTAL	**4 053 711 m^3**	**4 346 206 m^3**	**+7,2%**

2.4.2 DSP 11 communes

Usine de production	2023	2024	Variation en %
Usine de la Verne	11 484 850 m^3	10 061 257 m^3	-12,4%
Usine de la Mole	819 453 m^3	1 048 448 m^3	+27,9%
Usine de la Giscle	312 650 m^3	231 914 m^3	-25,8%
Usine du Vanadal	16 644 m^3	16 031 m^3	-3,6%
Source de la Mourre	0 m^3	0 m^3	-
TOTAL	**12 633 597 m^3**	**11 357 650 m^3**	**-10,1%**

2.5 VOLUMES VENDUS A D'AUTRES SERVICES

2.5.1 DSP Sainte-Maxime

Fournisseur	2023	2024	Variation en %
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	909 279 m^3	1 363 218 m^3	-49,9%
TOTAL	**909 279 m^3**	**1 363 218 m^3**	**-49,9%**

2.5.2 DSP 11 communes

Fournisseur	2023	2024	Variation en %
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	0 m^3	33 m^3	-
TOTAL	**0 m^3**	**33 m^3**	**-**

2.6 VOLUMES VENDUS AUX ABONNES DU SERVICE

2.6.1 DSP Sainte-Maxime

	2023	2024	Variation en %
Abonnés domestiques	2 487 882 m^3	2 514 845 m^3	+1,1%
Abonnés non domestiques	25 000 m^3	-	-
TOTAL	2 512 882 m^3	2 514 845 m^3	**+0,1%**

2.6.2 DSP 11 communes

	2023	2024	Variation en %
Abonnés domestiques	11 483 564 m^3	11 405 784 m^3	-0,7%
Abonnés non domestiques	170 486 m^3	2 257 m^3	-98,7%
TOTAL	11 654 050 m^3	11 408 131 m^3	**-2,11%**

2.7 AUTRES VOLUMES

2.7.1 DSP Sainte-Maxime

	2023	2024	Variation en %
Volume sans comptage	0 m^3	0 m^3	-
Volume de service	0 m^3	0 m^3	-
TOTAL	**0 m^3**	**0 m^3**	**-**

2.7.2 DSP 11 communes

	2023	2024	Variation en %
Volume sans comptage	0 m^3	0 m^3	-
Volume de service	0 m^3	0 m^3	-
TOTAL	**0 m^3**	**0 m^3**	**-**

2.8 VOLUME CONSOMME AUTORISE

2.8.1 DSP Sainte-Maxime

	2023	2024	Variation en %
Volume consommé autorisé	2 512 882 m^3	2 514 845 m^3	+0,1%
TOTAL	**2 512 882 m^3**	**2 514 845 m^3**	**+0,1%**

2.8.2 DSP 11 communes

	2023	2024	Variation en %
Volume consommé autorisé	11 654 050 m^3	11 408 131 m^3	-2,11%
TOTAL	**11 654 050 m^3**	**11 408 131 m^3**	**-2,11%**

2.9 BILAN

2.9.1 DSP Sainte-Maxime

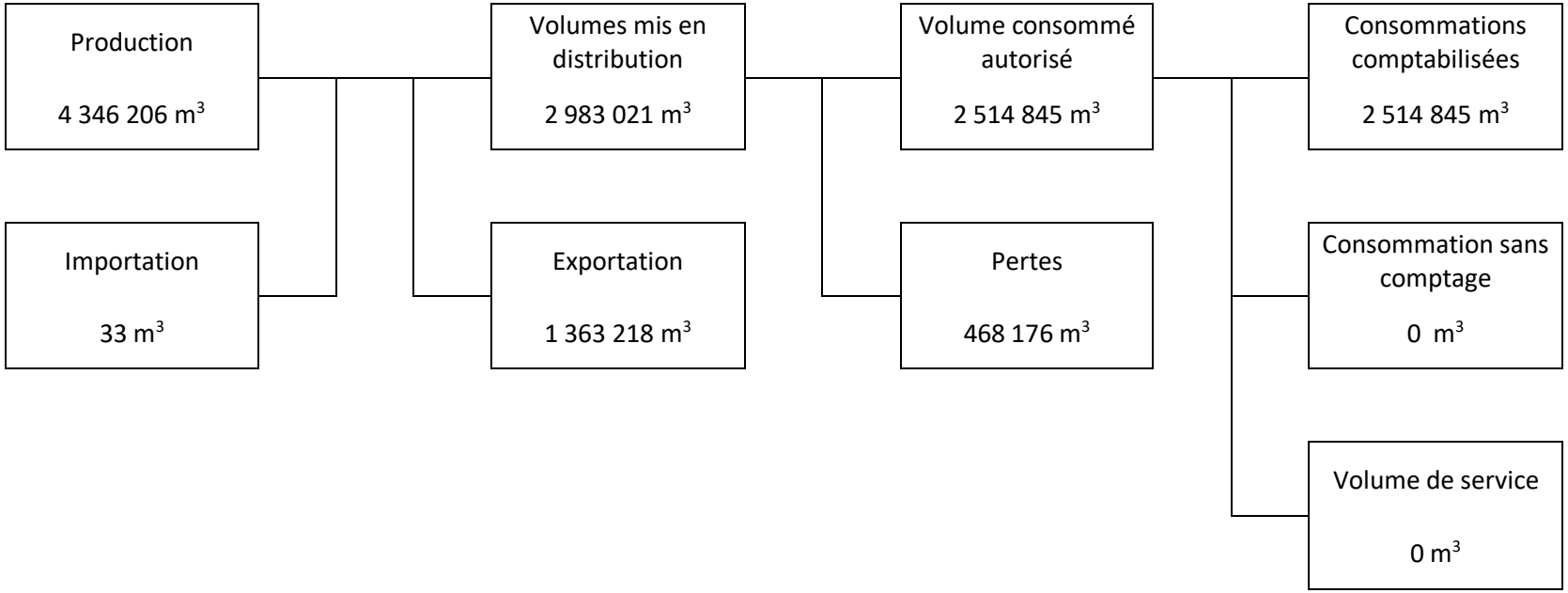

2.9.2 DSP 11 communes

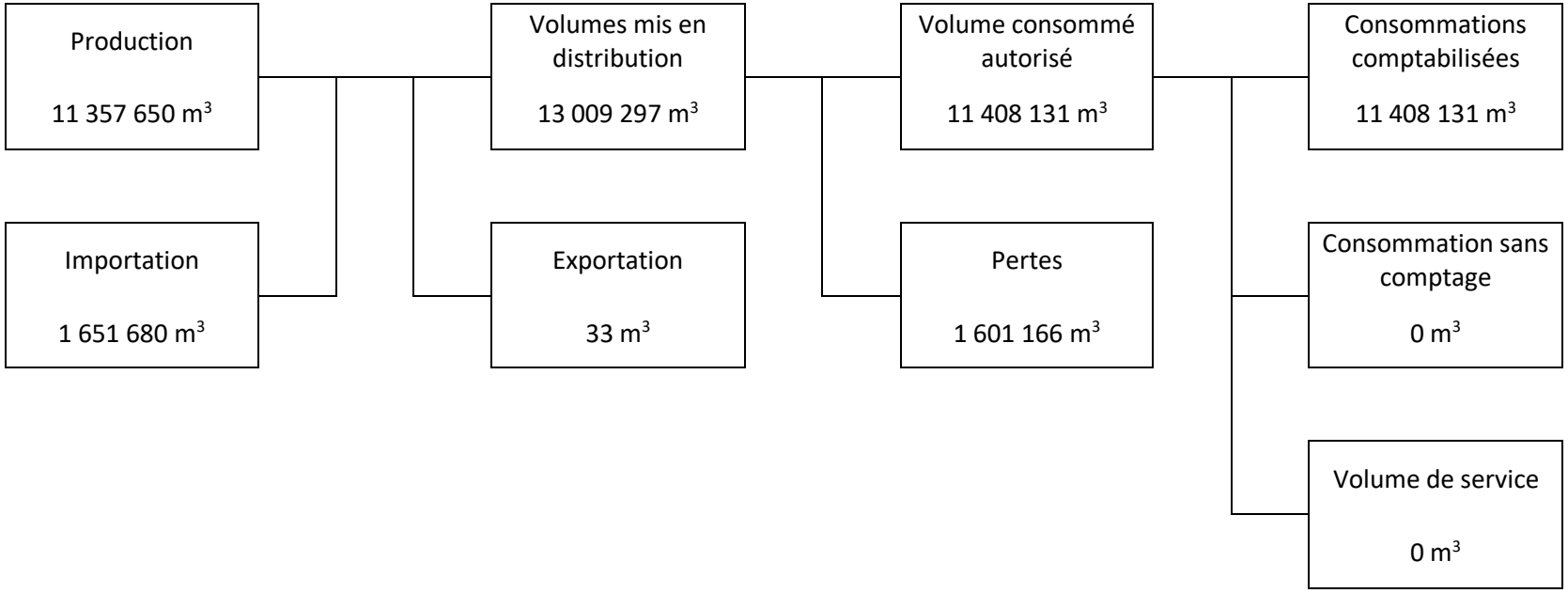

3 TARIFICATION DE L'EAU

3.1 FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2024 ET AU 1ER JANVIER 2025

3.1.1 DSP Sainte-Maxime

	Quantité	Unité	1er janvier 2024		1er janvier 2025		Evolution
			Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total	
Part délégataire							
Abonnement	1	€	47,77	47,77 €	47,679	47,68 €	-0,2%
Consommation tranche 1	120	€/m³	0,1969	23,63 €	0,1965	23,58 €	-0,2%
Consommation tranche 2	0	€/m³	0,9845	0,00 €	0,9827	0,00 €	-
Part collectivité							
Abonnement	1	€	0	0,00 €	0	0,00 €	-
Consommation tranche 1	120	€/m³	0,5208	62,50 €	0,5208	62,50 €	0,0%
Consommation tranche 2	0	€/m³	0,82	0,00 €	0,82	0,00 €	-
Organismes publics et TVA							
Redevance prélèvement	120	€/m³	0,05	6,00	0,074	8,88 €	48,0%
Lutte contre la pollution	120	€/m³	0,29	34,80			-
Redevance consommation d'eau potable	120	€/m³		0,00	0,43	51,60 €	-
Redevance de performance des réseaux d'eau potable	120	€/m³		0,00	0,01	1,20 €	-
TVA	5,5	%	5,50%	9,61	5,50%	10,75 €	11,9%
TOTAL €TTC				**184,30 €**		**206,18 €**	**11,9%**
TOTAL €TTC / m3				**1,54 €**		**1,72 €**	**11,9%**

3.1.2 DSP 11 communes

	Quantité	Unité	1er janvier 2024		1er janvier 2025		Evolution
			Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total	
Part délégataire							
Abonnement	1	€	56,08	56,08 €	51,9852	51,99 €	-7,3%
Consommation tranche 1	120	€/m³	0,3575	42,90 €	0,3314	39,77 €	-7,3%
Consommation tranche 2	0	€/m³	1,6929	0,00 €	1,5691	0,00 €	-
Part collectivité							
Abonnement	1	€	0	0,00 €	0	0,00 €	-
Consommation tranche 1	120	€/m³	0,2271	27,25 €	0,2271	27,25 €	0,0%
Consommation tranche 2	0	€/m³	0,8448	0,00 €	0,8448	0,00 €	-
Organismes publics et TVA							
Redevance prélèvement	120	€/m³	0,01	1,20	0,01	1,20 €	0,0%
Lutte contre la pollution	120	€/m³	0,29	34,80			-
Redevance consommation d'eau potable	120	€/m³		0,00	0,43	51,60 €	-
Redevance de performance des réseaux d'eau potable	120	€/m³		0,00	0,01	1,20 €	-
TVA	5,5	%	5,50%	8,92	5,50%	9,52 €	6,6%
TOTAL €TTC				**171,15 €**		**182,52 €**	**6,6%**
TOTAL €TTC / m3				**1,43 €**		**1,52 €**	**6,6%**

3.2 FREQUENCE DE RELEVE DES COMPTEURS ET DE FACTURATION

3.2.1 DSP Sainte-Maxime

La télérelève des compteurs n'est pas déployée.

Les compteurs sont relevés à une fréquence trimestrielle, tandis que la facturation est effectuée à une fréquence biannuelle.

3.2.2 DSP 11 communes

La télérelève des compteurs est déployée, sauf sur la commune de La Garde-Freinet. Sur la commune de La Garde-Freinet, les compteurs sont relevés à une fréquence biannuelle.

La facturation est effectuée à une fréquence trimestrielle, sauf sur la commune de La Garde-Freinet où elle est biannuelle.

4 ETAT DES FINANCES

4.1 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

	2023	2024
Montant HT des investissements	6 852 458,67 €	9 680 940,29 €
Montant des subventions	454 902.20 €	1 135 364,48 €
Durée d'extinction de la dette	0,2 an	0,2 an

4.2 SYNTHESE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 435 755,38	10 641 099,00	22 076 854,38
	Recettes réalisées (1)	B	6 951 493,69	10 951 046,92	17 902 540,61
	Restes à réaliser	C	202 265,39	0,00	202 265,39
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	23 456 504,22	11 910 149,00	35 366 653,22
	Dépenses réalisées (1)	E	9 680 940,29	6 827 760,41	16 508 700,70
	Restes à réaliser	F	2 652 010,91	0,00	2 652 010,91
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-2 729 446,60	4 123 286,51	1 393 839,91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	35 674 808,85	1 269 050,00	36 943 858,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	32 945 362,25	5 392 336,51	38 337 698,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	-2 449 745,52	0,00	-2 449 745,52
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	30 495 616,73	5 392 336,51	35 887 953,24

5 INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

	DSP Sainte-Maxime	DSP 11 communes	
		La Garde-Freinet	10 communes
Partie A : Plan des réseaux (15 pts)			
A1 - Existence d'un plan des réseaux	10/10	10/10	10/10
A2 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan du réseau	5/5	5/5	5/5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 pts)			
B1 - Existence d'un inventaire des réseaux	10/10	10/10	10/10
B2 - Matériau et diamètre	10/10	10/10	10/10
B3 - Date de pose	10/10	10/10	10/10
Partie C : Inventaire des réseaux (75pts)			
C1 – Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10/10	10/10	10/10
C2 – Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10/10	10/10	10/10
C3 – Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10/10	0/10	10/10
C4 Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10/10	10/10	10/10
C5 – Inventaire secteurs de recherche de perte d'eau	10/10	10/10	10/10
C6 – Localisation des autres interventions	10/10	10/10	10/10
C7 – Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10/10	10/10	10/10
C8 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseau	5/5	0/5	5/5
TOTAL	**120 / 120**	**105/120**	**120 / 120**

5.2 QUALITE DE L'EAU

	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre de prélèvements	Non conformités	Nombre de prélèvements	Non conformités
DSP Sainte-Maxime	55	0	56	0
DSP 11 communes	152	0	154	0
Taux de conformité	**100%**		**100%**	

5.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

5.3.1 DSP Sainte-Maxime

Indicateur	2023	2024	Variation en %
Rendement du réseau (%)	83,8	90,7	+8,2 %
Indice linéaire de consommation (m^3/j/km)	43,41	49,19	+13.3 %
Volume vendu sur volume mis en distribution (%)	79.0%	86,4%	+9,4 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/j/km)	8,36	5,12	-38,8% %
Indice linéaire de perte (m^3/j/km)	8,36	5,12	-38,8%

5.3.2 DSP 11 communes

Indicateur	2023	2024	Variation en %
Rendement du réseau (%)	84,1	87,7	+4,3 %
Indice linéaire de consommation (m^3/j/km)	31,83	31,60	-0,7 %
Volume vendu sur volume mis en distribution (%)	84,1	87,7	+4,3 %
Indice linéaire des volumes non comptés (m^3/j/km)	6,00	4,42	-26,3 %
Indice linéaire de perte (m^3/j/km)	6,00	4,42	-26,3 %

5.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

5.4.1 DSP Sainte-Maxime

	2020	2021	2022	2023	2024
Renouvellement par le délégataire	1 208	1 337	1 110	1 025	1 570
Renouvellement par la collectivité	0	830	950	605	3 137
TOTAL	1 208	2 167	2 060	1 630	4 707

Le linéaire du réseau d'eau potable est 216 km.

Le taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable est de 1,09%.

5.4.2 DSP 11 communes (10 communes jusqu'en 2021 et 11 communes à partir de 2022)

	2020	2021	2022	2023	2024
Renouvellement par le délégataire	5 155	5 477	8 901	4 998	6 989
Renouvellement par la collectivité	994	2 000	6 110	3 301	6 664
TOTAL	6 149	7 477	15 011	8 299	13 653

Le linéaire du réseau d'eau potable est 989 km.

Le taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable est de 1,02%.

5.5 INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

5.5.1 DSP Sainte-Maxime

Ressource	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Proportion de la ressource en eau
Société du Canal de Provence (SCP)	50	100%
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	60,29	0%
Indice de protection pondéré	**50**	**100%**

5.5.2 DSP 11 communes

Ressource	Indice d'avancement de protection de la ressource en eau	Proportion de la ressource en eau
Barrage de la Verne	80	21,8%
Nappe de la Môle	80	8,2%
Nappe de la Giscle	80	1,9%
Barrage du Vanadal	80	0,2%
Source de la Mourre	0	0,0%
SCP (pour la production à l'usine de la Verne)	50	55,5%
GST (convention d'échange d'eau entre les 2 contrats)	50	10,2%
Syndicat d'Entraigues	80	2,2%
Indice de protection pondéré	**60,29**	**100%**

6 TRAVAUX

6.1 TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ADDUCTION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE BASSE-SUANE

Ce chantier, débuté en fin d'année 2023, s'est poursuivi et achevé en 2024. Il s'agissait de relier l'usine de production d'eau potable, située sur la colline de Basse Suane, au réservoir du Noyer situé au Nord de la commune de Sainte-Maxime par une canalisation d'adduction d'eau potable en fonte de diamètre 500 mm.

Cette adduction permet de rétablir le rôle de réservoir de tête principal qu'occupait le réservoir du Noyer avant la construction de l'usine de production d'eau potable de Basse Suane, lorsque la commune de Sainte-Maxime était desservie par le Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE).

Cette restructuration du réseau permet aussi de stabiliser la pression dans les canalisations, et également de faire face à l'augmentation de la demande en eau sur la commune.

Les travaux auront couté un peu plus de 4,5 millions d'euros hors taxes.

Chantier de pose du réseau d'eau potable
entre l'usine de Basse Suane et le réservoir du Noyer

6.2 DESSERTE EN EAU DU HAMEAU DE LA MOURRE A LA GARDE-FREINET

Le hameau de la Mourre est situé à environ 6 km du village de la Garde Freinet en suivant la route départementale. Il est composé d'une quarantaine de foyers, alimentés en eau potable par des ouvrages publics : la source de la Mourre, un réservoir de 150 m³, et un réseau de distribution. Ce réseau n'est pas maillé avec les infrastructures du village de La Garde-Freinet. En période estivale, alors que les consommations en eau potable augmentent, la production de la source faiblit. Pour pallier au manque d'eau, la Communauté de communes n'a pas d'autres choix que d'alimenter le hameau en eau potable par camions citernes. Cela représente environ 150 rotations annuelles de camion.

C'est dans ce contexte que la Communauté de communes a décidé d'étendre le réseau d'eau potable du village de La Garde-Freinet jusqu'au hameau de La Mourre, en suivant le tracé

de la RD75 et de la RD74. Ce tracé permet par ailleurs de desservir au passage une vingtaine de foyers, jusqu'à maintenant alimentés en eau par des forages privés.

Les travaux ont débuté au mois d'octobre 2024 et devraient se poursuivre jusqu'au mois de mars 2025. Le coût s'élève à un peu moins de 1,3 millions d'euros hors taxes, subventionnés à 50% par l'agence de l'eau.

Chantier de pose du réseau d'eau potable pour la desserte du hameau de la Mourre

6.3 EXTENSION, RENOUVELLEMENT ET RENFORCEMENT DU RESEAU

La synthèse des travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable est présenté dans le tableau ci-dessous.

Début	Fin	Adresse	Nature des travaux	Linéaire (m)	Diamètre Matériau
05/09/2023	05/03/2024	Gassin, REN sentier de la Gare	Renouvellement	195	Fonte 150
05/09/2023	05/03/2024	Gassin, REN Place Neuve	Renouvellement	150	PEHD 125
09/10/2023	26/03/2024	La Croix Valmer, DECI Boulevard Jarrosson	Renforcement pour la DECI	310	PEHD 125
06/11/2023	29/03/2024	Saint Tropez, DECI Parc de la Moutte	Renforcement pour la DECI	415	PEHD 125
06/11/2023	29/03/2024	Saint Tropez, DECI Parc de la Moutte	Renouvellement	100	PEHD 63
08/11/2023	26/01/2024	Cogolin, DECI Montée Saint Roch	Renforcement pour la DECI	210	Fonte 150
13/11/2023	13/02/2024	Gassin, DECI Montée Berle	Renforcement pour la DECI	580	PEHD 125
13/11/2023	15/03/2024	Saint Tropez, DECI Chemin du Pinet	Renouvellement	200	PEHD 125
13/11/2023	15/03/2024	Saint Tropez, DECI Chemin du Pinet	Renforcement pour la DECI	180	PEHD 125
08/01/2024	08/03/2024	Sainte Maxime, DECI Mont Joli 2	Renforcement pour la DECI	390	PEHD 125
08/01/2024	02/01/2024	Sainte Maxime, chemin du soleil couchant	Renouvellement - dévoiement	100	PEHD 125
29/01/2024	09/02/2024	Saint Tropez, DECI BK125 Les Carles	Renforcement pour la DECI	115	PEHD 125
12/02/2024	13/03/2024	Grimaud, DECI Queste et Abreuvoir	Renforcement pour la DECI	190	PEHD 125
12/02/2024	13/03/2024	Grimaud, DECI Queste et Abreuvoir	Renouvellement	35	PEHD 63
19/02/2024	28/03/2024	La Croix Valmer, Dev Clos de la Palmeraie	Dévoiement	155	PEHD 125
19/02/2024	08/03/2024	Ramatuelle, DECI L'Escalet, fin TX	Renforcement pour la DECI	60	PEHD 125
19/02/2024	28/03/2024	La Croix Valmer, La Palmeraie	Dévoiement	155	PEHD 125
04/03/2024	03/05/2024	Saint Tropez, DECI Vieux ch Sainte Anne	Renforcement pour la DECI	560	PEHD 125
12/03/2024	04/04/2024	Grimaud, DEV Hameau de la tourre	Dévoiement	169	PEHD 75
14/03/2024	28/06/2024	Sainte Maxime, DECI La Nartelle Tr2	Renforcement pour la DECI	1323	PEHD 160
26/03/2024	31/05/2024	Sainte Maxime, DECI La Garonette	Renforcement pour la DECI	210	PEHD 125
26/03/2024	31/05/2024	Sainte Maxime, DECI La Garonette	Renouvellement	584	PEHD 125
26/03/2024	31/05/2024	Sainte Maxime, DECI La Garonette	Renouvellement	130	PEHD 75
27/03/2024	05/04/2024	La Croix Valmer, DECI La Ricarde	Renforcement pour la DECI	95	PEHD 125

Début	Fin	Adresse	Nature des travaux	Linéaire (m)	Diamètre Matériau
08/04/2024	07/06/2024	Saint Tropez, DECI Parcs, Impasse Batterie	Renforcement pour la DECI	180	PEHD 125
08/04/2024	25/04/2024	Saint Tropez, DECI Parcs, Impasse Mimosas	Renforcement pour la DECI	130	PEHD 125
08/04/2024	05/06/2024	Saint Tropez, DECI Parcs, Impasse Belvédère	Renforcement pour la DECI	200	PEHD 125
08/04/2024	16/05/2024	Saint Tropez, DECI Parcs, Impasse Ferme	Renforcement pour la DECI	40	PEHD 125
08/04/2024	24/05/2024	Saint Tropez, DECI Parcs, Impasse Pointe	Renforcement pour la DECI	300	PEHD 125
21/05/2024	28/06/2024	Sainte Maxime, DECI Val Orea 2 - Giono	Renforcement pour la DECI	120	PEHD 125
21/05/2024	28/06/2024	Sainte Maxime, DECI Val Orea 2 - Brassens	Renforcement pour la DECI	160	PEHD 125
21/05/2024	28/06/2024	Sainte Maxime, DECI Val Orea 2 - Rte Collines	Installation d'un PI	10	PEHD 125
12/06/2024	28/06/2024	Sainte Maxime, DECI Val Seyton, ch Aurore	Renforcement pour la DECI	120	PEHD 125
02/07/2024	26/07/2024	La Mole, DECI SITTOMAT	Renforcement pour la DECI	265	PEHD 200
09/07/2024	19/07/2024	Cogolin, DECI RD98 - Rigotti	Extension du réseau AEP - DECI	85	PEHD 125
15/07/2024	26/07/2024	Cogolin, Impasse du Plant	Extension du réseau AEP - DECI	90	PEHD 125
02/09/2024	25/09/2024	Ramatuelle, DECI L'Escalet, fin TX	Renforcement pour la DECI	105	PEHD 125
02/09/2024	20/09/2024	Saint Tropez, DECI Parcs, Impasse du Cap	Renforcement pour la DECI	120	PEHD 125
16/09/2024	18/10/2024	La Croix Valmer, DECI Vieux Saunier	Renouvellement	350	PEHD 125
		Cogolin, Clos des Bruyères	Alimentation ene eau potable	35	PEHD 75
14/10/2024	13/12/2024	Saint Tropez, DECI Parcs, Impasse Saint Pierre	Renforcement pour la DECI	100	PEHD 125
24/06/2024	04/10/2024	Gassin, DECI Les Chênes	Renforcement pour la DECI	400	PEHD 125
24/06/2024	04/10/2024	Gassin, DECI Les Chênes	Renouvellement	190	PEHD 75
16/09/2024	01/11/2024	La Croix Valmer, boulevard des Fifres	Renforcement pour la DECI	275	PEHD 125
16/09/2024	08/11/2024	Gassin, route de l'Escaled	Extension du réseau AEP - DECI	635	PEHD 125
09/10/2024	04/12/2024	Plan de la Tour, chemin Terre Rouge	Extension du réseau AEP - DECI	766	PEHD 125
14/10/2024	29/11/2024	Plan de la Tour, chemin du Magnan	Extension du réseau AEP - DECI	720	PEHD 125
14/10/2024	29/11/2024	Plan de la Tour, chemin de la Planète	Extension du réseau AEP - DECI	550	PEHD 125
28/10/2024	30/01/2025	Plan de la Tour, Ch Escarrayas et Prat Bourdin	Extension du réseau AEP - DECI	720	PEHD 125
04/12/2024	17/01/2025	Grimaud, DECI La Colle du Turc	Renforcement pour la DECI	135	PEHD 125

7 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

7.1 ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FONDS DE SOLIDARITE

7.1.1 DSP Sainte-Maxime

L'année 2024, le service a accordé 6 abandons de créances pour un montant de 1 211,69 €, soit 0,0005 €/m^3.

7.1.2 DSP 11 communes

L'année 2024, le service a accordé 30 abandons de créances pour un montant de 12 488,76 €, soit 0,0011 €/m^3.

7.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes soutient un projet d'amélioration d'accès à l'eau potable, à un renforcement des acteurs locaux pour une bonne gouvernance et une maintenance pérenne des ouvrages en milieu rural, au Malawi. Ce projet est porté par l'association Interaide.

La participation de la Communauté de communes est de 10 000 euros par an sur une période de 3 ans entre 2023 et 2025.

8 ANNEXE – NOTICE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2025

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **4,34 € TTC/m³** et de **4,52 € TTC/m³** en France*. Environ **12 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

**Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2023.*

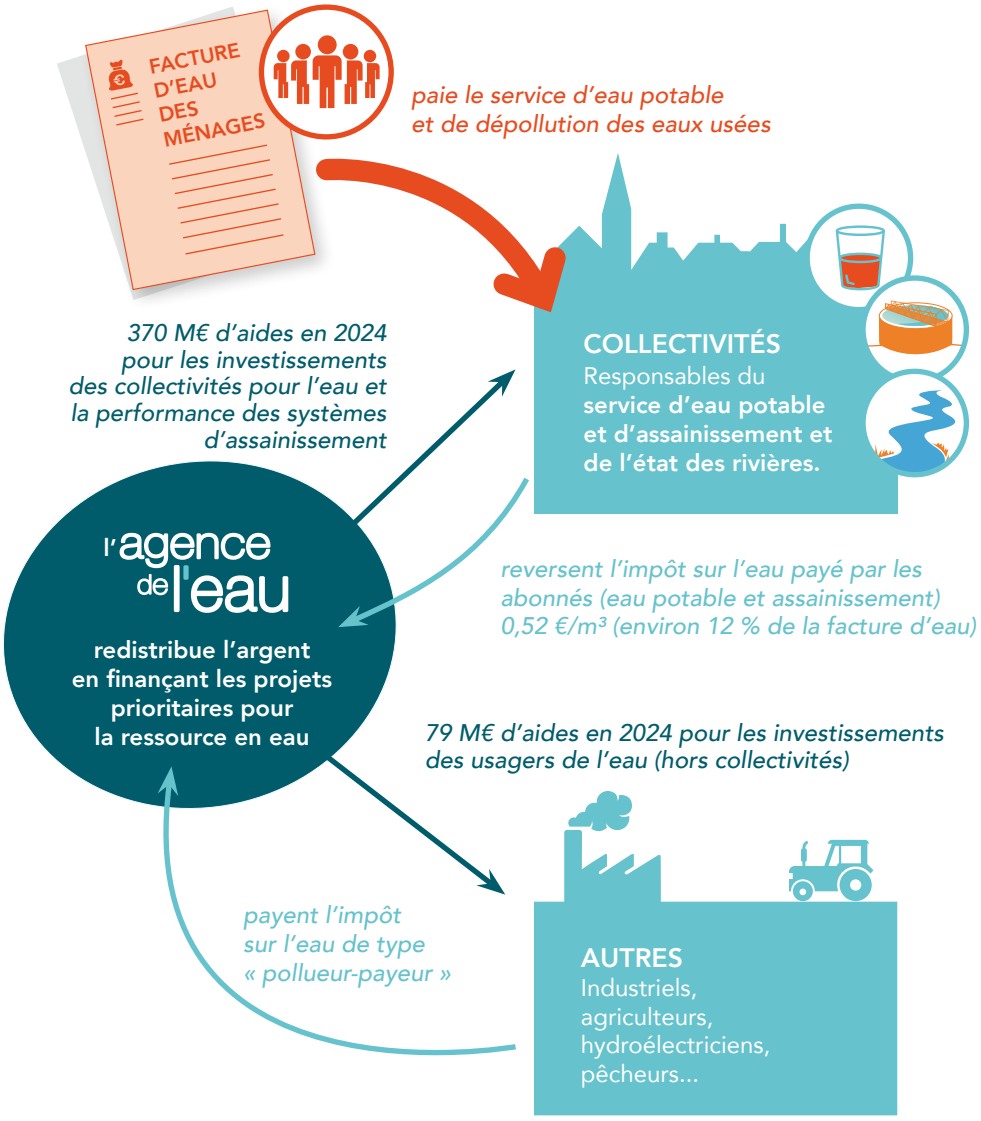

SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2024

52 % des aides* attribuées en 2024 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau (tous usages) et sécuriser l'alimentation en eau potable
159 millions € dont 50,4 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable

414 opérations ont permis d'économiser 21,2 millions m^3, soit la consommation annuelle d'une ville de 387 000 habitants.

▶ Pour favoriser la gestion durable des services publics d'eau potable
15 millions €

▶ Pour gérer les eaux usées et les eaux pluviales
161 millions € pour la gestion des eaux usées (stations d'épuration et réseaux d'assainissement) et des eaux pluviales. Dont 29,2 millions € pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

32 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu. La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 75,7 millions € d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions industrielles
19 millions €

370 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

▶ Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable
7,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 36,2 millions € pour l'agriculture

9 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. **36,2 millions € consacrés à la profession agricole** pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole) : 4,6 millions € au titre de la réduction des pollutions et 31,6 millions € au titre des paiements pour services environnementaux (PSE).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité
87,3 millions €

63 km de rivières restaurés et 87 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1030 ha de zones humides.
L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 86 ha d'herbiers.

▶ Pour la solidarité internationale
5 millions €

58 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

** incluant des crédits versés par l'État (Fonds vert et rénovation des canalisations d'eau potable).*

L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2025

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 43,4 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.

MONTANT PRÉVISIONNEL DES REDEVANCES EN 2025 : 569,6 M€

Les redevances 2025 correspondent à l'année d'activité 2024

12,7 % (72,6 M€) payés par les collectivités **via la redevance de prélèvement sur la ressource en eau**.

9,2 % (52,6 M€) payés par les industriels et les activités économiques **via la redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

0,9 % (5,3 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **via les redevances de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

70,8 % (403 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **via la redevance de pollution domestique et la redevance sur la consommation d'eau potable (acomptes).**

2,5 % (14,1 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

3,9 % (22 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits **via la redevance de pollution diffuse**.

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

MONTANT PRÉVISIONNEL DES AIDES EN 2025 : 500,8 M€

18,6 % (93,2 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides, cours d'eau, trames écologiques.

32 % (160,3 M€) **pour la gestion et la protection de la ressource en eau :** économies d'eau de tous les usages, partage de l'eau, protection des captages.

3,5 % (17,5 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la réduction des pollutions industrielles**.

34 % (170,5 M€) aux services publics **pour l'épuration des eaux usées et la gestion des eaux pluviales**.

4 % (19,8 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

1,2 % (6 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

6,7 % (33,5 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture**.

- **Ces montants n'intègrent pas les crédits Fonds vert versés par l'État** pour accompagner la stratégie nationale biodiversité (SNB 2030) et la renaturation des villes et des villages.
- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient, à des taux préférentiels, les actions des communes rurales situées dans le zonage de solidarité du 12e programme pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **L'agence de l'eau contribue également au financement** de l'Office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2025 s'élève à 108,3 M€.

QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau

Données 2021

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

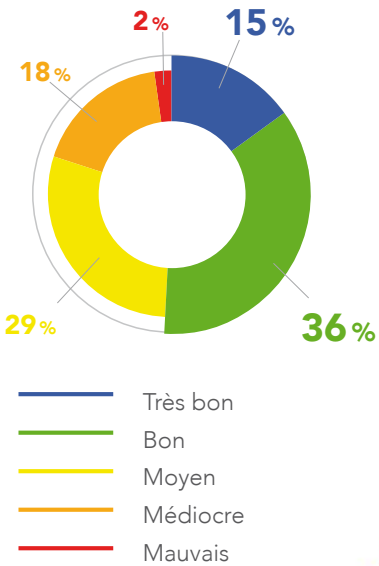

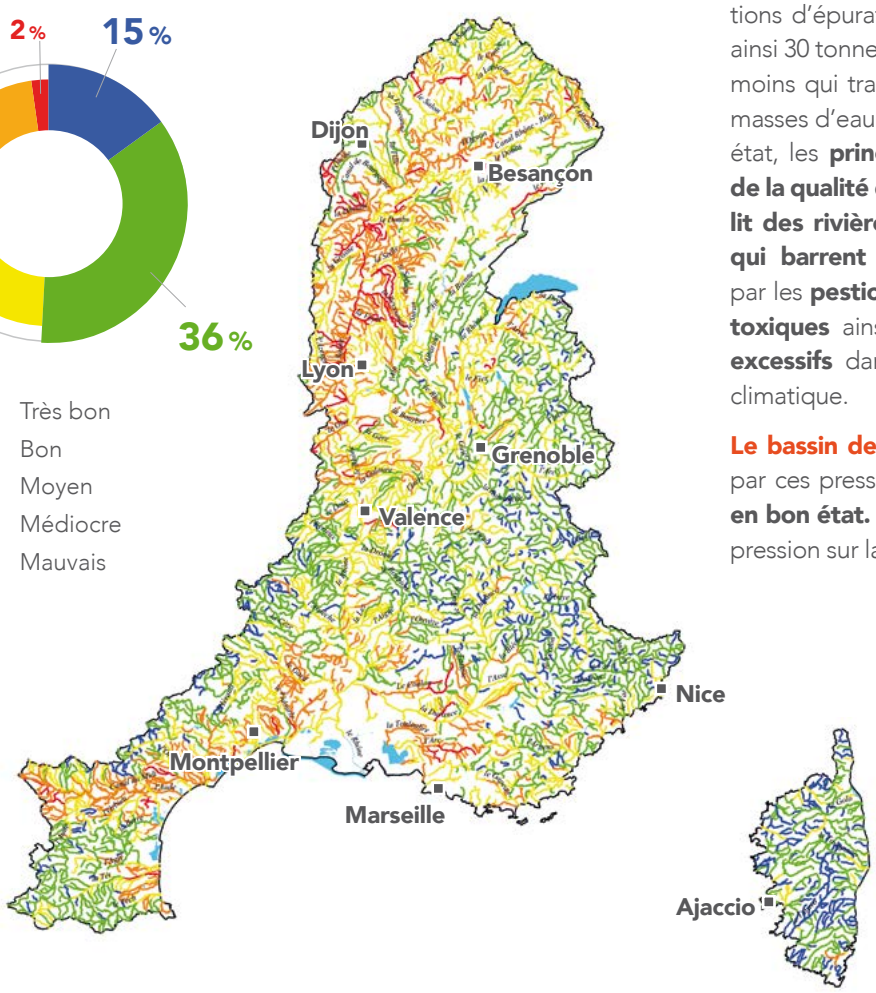

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau,** les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 16 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 40 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 338 000 habitants permanents
- 3,5 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse